

# Engagement pour le passage des concours français

## Avant de choisir de passer les concours français, je dois

- Connaître les ressources financières dont je peux disposer pour étudier en France,
  - Il faut au minimum 80 000 dh par année d'étude (7 000dh par mois) pour les frais de vie (logement + nourriture).  
Cette somme doit être disponible (bloquée en banque pour être transférée après inscription en école) à la demande du visa, avant de partir en France passer les concours (écrits ou oraux, avant de connaître les résultats des écrits).  
Le consulat et les préfectures en France demandent cette garantie pour la première année d'étude, ainsi que pour les autres années d'études (salaire du garant).
    - **Bourse : attention**, il faut prévoir un autre financement d'études que la bourse. Une demande de bourse ne donne pas droit à la bourse. Le nombre de bourses est souvent inférieur au nombre de demandes.
  - En plus, il faut prévoir le financement des écrits (Maroc ou France) et des oraux (France) : inscription aux concours, logement, transport, restauration...
  - Il faut également pouvoir payer les frais d'inscription dans les écoles (ATTENTION droits différenciés pour les étrangers)

Concours	Frais concours 2021 Calculs automatiques sur le site inscription	Frais de gestion des concours Maroc pour Candidat officiel	Estimation inscription en école par an (3 à 4 ans)
BCE	Voir BCE	1030Dhs	De 10000€ à 16000€
Ecricome	Voir Ecricome	1030 Dhs	De 10000 € à 16000 €
Mines Ponts	320 € // 285 €	1020 Dhs	2500 € à 5500 €
Centrale CI	230 €		2500 € à 5500 €
Centrale TSI	Voir SCEI	1020 Dhs	2500 € à 5500 €
CCINP	200 €	1020 Dhs	3770 € - droits différenciés
X	120 €	-	7000 € et 15500 € (2A et 3A) et 4A...

- Choisir mon garant (un ou deux) au Maroc ou ailleurs, personne de la famille proche (pas de cousin ou d'ami de la famille) qui a un revenu suffisant pour financer mes études et faire vivre sa famille, qui gagne donc plus que 7000dh par mois :
  - Mon père ou ma mère
  - Une tante ou un oncle (Va-t-il réellement payer vos études ?)
  - Un grand parent
- M'assurer que mon garant accepte de donner :
  - Une prise en charge légalisée
  - Une attestation de salaire ou état d'engagement ou relevés d'impôts
  - Des relevés de compte bancaire
  - Pour un garant au Maroc, une attestation bancaire de virement permanent et irrévocable de 615€ par mois pendant 12 mois (80000 dhs à bloquer) pour les études en France. Cette somme doit être bloquée pour la demande de visa sur le compte du garant au Maroc et ne sera débloquée que pour le versement des mensualités à l'élève en France inscrit dans une école ou sur présentation de l'annulation du visa. Elle servira au financement d'une année d'études après la réussite des concours. Cette somme ne couvre pas les inscriptions aux concours ni les frais annexes aux concours (logement, transport, nourriture...) ni les inscriptions dans les écoles.
  - Pour un garant hors du Maroc, certains consulats demanderont une attestation bancaire